Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Conseil d'administration
Séance du 7 juillet 2025

ACTE ADMINISTRATIF Acte 43/2025	RESSOURCES HUMAINES Calendrier institutionnel

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 14 février 2025
Vu l'avis du Comité Social de l'Administration du 14 avril 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte le calendrier institutionnel de l'UJM 2025/2026.

Document annexé.

A Saint Etienne le 8 juillet 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

POUR : 27	CONTRE : 0	ABST : 0

Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Calendrier universitaire 2025-2026

L'Université Jean Monnet adopte un calendrier universitaire général annuel fixant notamment :

> Les dates des congés universitaires obligatoires et facultatifs,
> Les dates limites de début et de fin de l'année universitaire.

Ce calendrier est applicable à toutes les formations, à l'exception des formations en alternance, de l'internat de médecine et des formations délocalisées. Chaque Faculté, Ecole ou Institut[1] propose son calendrier pédagogique propre et ceux de ses formations, dans le respect de celui-ci.[2]

Début de l'année universitaire	**1er septembre 2025** Pré-rentrées possibles à partir de la réouverture de l'université *Les règlements des études précisent le calendrier pédagogique de chacune des formations (dont journées d'accueil, début et fin des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées pour chaque semestre, périodes des examens, période de stages, jurys, ...)*
Vacances de Toussaint Facultatives[3]	**Semaine 44** Du dimanche 26 octobre au dimanche 2 novembre 2025 (inclus)
Vacances de Noël	**Semaines 52-1** Du dimanche 21 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 (inclus)
Vacances d'Hiver Facultatives[2]	**Semaine 8** Du dimanche 15 février au dimanche 22 février 2026 (inclus)
Vacance de Printemps Facultatives[2]	**Semaine 16** Du dimanche 12 avril au dimanche 19 avril 2026 (inclus)
Fin de l'année universitaire Et des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées (stages inclus[4])	**31 août 2026** Dérogations possibles pour fins de cursus à Bac+5, programmes internationaux et formations en alternance sous statut salarié *Les règlements des études précisent les dates de clôture des opérations de scolarité (dont soutenances éventuelles et jurys) qui ne peuvent pas excéder de plus de quinze jours la date de fin de l'année universitaire.*

Ce calendrier ne préjuge d'éventuelles mesures de fermeture de l'Université lors de « ponts » encadrant certains jours fériés.

[1] L'expression « Faculté(s), Ecole(s) et/ou Institut(s) » intègre aussi dans tout le document le Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT) et l'Ecole d'Economie de Saint-Etienne (SE[2]).
[2] Les diplômes co-accrédités pourront déroger, si nécessaire, en cas de divergence des plannings entre les établissements partenaires.
[3] Selon calendriers des facultés, des écoles et des instituts.
[4] Dans tous les cas de figure, aucune convention de stage ne peut être signée avec une date de fin au-delà de celle de l'année universitaire arrêtée par l'Université. Si le jury est prévu avant la fin de l'année universitaire arrêtée par l'Université, c'est la date du jury qui définit la date limite de durée des conventions de stage.

FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET	
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 (inclus)
Jeudi 14 mai 2026 [5 et 6] **L'ascension**	Du mercredi 13 mai au soir au dimanche 17 mai 2026 au soir
Fermeture estivale[7]	Du samedi 25 juillet 2026 au mercredi 19 août 2026 au soir

5 Calendrier particulier pour le SCD et adaptation possible pour les services assurant la clôture de l'exercice

6 Journée du Président, le vendredi 15 mai 2026

7 Un effectif de présence minimum pourra être mis en place sur le campus santé à compter du lundi 17 août sous la responsabilité du Directeur de Campus Santé afin d'accueillir au mieux les étudiants de 1ère année.